

JOURNÉE DE RENCONTRES & D'ÉCHANGES SAMEDI 26 NOVEMBRE 2011 DE 10H À 16H

Coopératives culturelles : une alternative d'avenir ?



LA FRATERNELLE
MAISON DU PEUPLE - 12, RUE DE LA POYAT 39200 SAINT-CLAUDE (JURA)
TEL : 03 84 45 42 26. FAX : 03 84 45 77 30. COURRIEL : lafraternelle@maisondupuple.fr

Depuis quelques années, certains statuts coopératifs, SCOP ou SCIC semblent intéresser de plus en plus d'opérateurs culturels de tous poils : scènes nationales de théâtre, compagnies de théâtre ou de danse, scénographes et techniciens de scène, créateurs plasticiens, producteurs, musiciens, etc. Alors que dans les années 1980 l'association type Loi 1901 avait permis le développement de l'offre culturelle favorisée temporairement par la conjoncture politique (en France). En Italie, dès les années 1970, l'Etat avait favorisé les coopératives d'où la naissance de compagnies de théâtre ou de danse devenues aujourd'hui de véritables institutions fortement ancrées dans leur ville et leur territoire (Teatro dell'Angolo à Turin, delle Briciole à Parma...).

Dans le Haut-Jura, l'expérience coopérative « culturelle » – ou plutôt de loisir – est plus ancienne. Dès la fin du XIXe s. un groupe de personnes désireuses de s'offrir de « sains divertissements » fondait une coopérative, par exemple pour acquérir un billard (Saint-claude, 1900) ou pour acheter un terrain afin d'aménager un jeu de boules (Chassal, 1913). Les sociétaires intégraient complètement l'attitude d'« entrepreneurs » : statuts signés devant notaire, participation au capital, gouvernement basé sur l'Assemblée générale, produits, bénéfices, réinvestissements etc. Qui plus est, selon le modèle local, la plupart de ces

coopératives versaient leur bénéfices, aussi maigres fussent-ils, à l'Union Mutuelle du Haut-Jura où ils confortaient la protection sociale des sociétaires.

Aujourd'hui, le principe associatif atteint, dans de nombreux cas, ses limites. Le fait que les salariés, bien souvent acteurs permanents des associations culturelles, ne soient pas systématiquement associés aux décisions et à la gestion de l'entreprise – alors qu'il n'y a aucune incompatibilité avec la loi – pose entre autres la question de la démocratie pourtant revendiquée par le statut associatif. Entre autres intérêt, le statut coopératif, entre secteur marchand et non-marchand, permet de réaliser des profits tout en recueillant les subventions publiques ou l'argent de mécènes, facilitant ainsi l'élargissement des produits, élargissement de plus en plus essentiel au bon fonctionnement économique des entreprises culturelles – si tant est que l'activité puisse s'y soumettre.

Écoutons quelques expériences pendant cette matinée et discutons-en tous lors du débat de l'après-midi du 26 novembre à la Maison du peuple de Saint-Claude (Jura).

* * *

Organisation La fraternelle – Maison du peuple, en partenariat avec la CRESS de Franche-Comté. Avec le soutien de la DRAC Franche-Comté, de la Région Franche-Comté, du Conseil Général du Jura et de la Ville de Saint-Claude.

Un événement du Mois de l'Économie Sociale et Solidaire en Franche-Comté (plus d'infos sur <http://www.cress-fc.org/lemois/> et sur le site national www.lemois-ess.org).



Coupon-réponse à retourner avant le 20 novembre 2011, accompagné d'un chèque de 12€ (repas du samedi midi inclus) à l'ordre de l'association La fraternelle, à l'adresse suivante :

La fraternelle – 12 rue de la Poyat – 39200 Saint-Claude

Pour tout complément d'information : 03 84 45 42 26 ou la.fraternelle@maisondupuple.fr

Mme/M. assistera à la journée du 26 novembre 2011

Adresse

Téléphone Courriel

assistera au concert D'Jazz au Bistro le même jour à 21H au café de la Maison du peuple de : **Maguelone VIDAL/Pascal CONTET & Elise CARON/Edward PERRAUD** (entrée 12/9€ à régler sur place)

plus d'informations sur : www.maisondupuple.fr/rubrique/musiques-djazz-au-bistro/